Tableau n° 3

L'arsenic et ses composés minéraux, les poussières et les vapeurs arsenicales et l'hydrogène arsénié

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative desTravaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A-		
1- Intoxication aiguë	7 jours	Liste indicative des principaux travaux
Insuffisance circulatoire, troubles du rythme, arrêt circulatoire. Vomissement, diarrhée, syndrome de cytolyse hépatique. Encéphalopathie. Troubles de l'hémostase Dyspnée aiguë 2- Effets caustiques Dermites de contact irritatives, plaies arsenicales, stomatite, rhinite ou perforation de la cloison nasale.	7 jours	Tous travaux exposant à l'extraction de roches et minerais renfermant de l'arsenic, à la manipulation ou à l'inhalation d'arsenic ou de ses composés minéraux, notamment : . Traitement pyro-métallurgique de minerais arsenicaux. . Traitement pyro-métallurgique de métaux non ferreux arsenicaux. Fabrication ou emploi de pesticides arsenicaux. . Emploi de composés minéraux arsenicaux dans le travail du cuir, en
Conjonctivite, kératite, blépharite. 3- Intoxication subaiguë	00 :	verrerie, en électronique.
Polynévrites	90 jours	
Mélanodermie		
Dyskératoses palmo-plantaires.		
4- Affections cancéreuses	40 ans	
Dyskératose lenticulaire en disque (maladie de Bowen)		
Epithélioma cutané primitif.		
Angiosarcome du foie.		

-B-		
Cancer bronchique primitif	40 ans	Liste limitative des travaux
		Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales.
		Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsenicaux.
		Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic.
-C-		
Hémoglobinurie	15 jours	Liste indicative des principaux travaux
Ictère avec hémolyse	15 jours	Travaux exposant aux émanations d'hydrogène arsénié, notamment : Traitement des minerais arsenicaux.
Néphrite azotémique	30 jours	
Accidents aiguë (coma), en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	
		Préparation et emploi des arséniures métalliques.
		Décapage des métaux, détartrage des chaudières.
		Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.